

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE CERET

n° 25_04_10_DEL_8_AFF_RESULTAT_24

Séance du 10 avril 2025.

Convocation du 07 avril 2025

Le Comité syndical, convoqué le 10 avril 2025, est réuni à 17h30 salle du Conseil Municipal, Mairie de le Boulou

Nombre de délégués en exercice : 16

Présents : 9

Absents : 7

Secrétaire de séance : Denis FOURNY

Objet : Affectation du résultat 2024

Où l'exposé de l'affaire au Comité syndical et la proposition de vote telles que présentées dans le rapport formant note synthèse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2311-5, relatif à l'affectation des résultats budgétaires,

Vu le compte administratif de l'exercice 2024, **Vu** le compte de gestion présenté par le comptable public,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire,

Considérant que le solde d'exécution de la section d'investissement est également positif,

Considérant qu'aucun besoin de financement n'apparaît à la clôture de l'exercice 2024,

LE COMITE SYNDICAL,

DECIDE A L'UNANIMITE

De reporter les résultats 2024 au budget primitif 2025 dans les conditions ci-après sans affectation du résultat :

- R 002 Excédent de fonctionnement reporté : 8 620.57€
- R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé : 233 648.67€

D'autoriser madame la présente à signer tout document se rapportant à la présente délibération et de la charger de son exécution,

De publier la présente délibération au siège de l'établissement et la notifier aux membres du syndicat en vue de sa publication.

Au Boulou, le 17 avril 2025.

La Présidente,

Aline MOSSE



Ordre du jour n° 6

Rapport n° 25_04_10_DEL_8 Rapporteur : Aline MosseSéance du Comité Syndical du **10 avril 2025**

*N.B : Rapport exposé de l'affaire au sens de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités
Territoriales valant note explicative de synthèse*

Objet : Affectation du résultat 2024

Monsieur Denis FOURNY, délégué titulaire de la commune de Les Cluses a été désigné, secrétaire de séance par le Comité.

Etaient Présents (9): Mme Aline MOSSE, Mr Patrick CORBIN, Mme Rose-Marie OMS, Mme Martine MATHEU, Mme Isabelle LAPCHIN, Mme Michèle RAYE, Mr Denis FOURNY, Mme Pierrette MIGAUD, Mme Thérèse BIDARD

Absents excusés (7): Mme Florence CARLIER, Mme Pauline TAULERA, Mme Antonia MORINI, Mme Nathalie CALS, Mme Joelle HOSTARLICH, Mme Gulsen DASDEMIR, Mr Stéphane DOUBIN.

En corrélation avec le compte de gestion, le compte administratif 2024 adopté par délibération laisse apparaître les résultats suivants :

- résultat de clôture : 8 620.57€
- Solde d'investissement final : 233 648.67€
- Résultat des restes à réaliser : 0€

Considérant qu'aucun besoin de financement n'apparaît, il est proposé de ne pas affecter de résultat.

Au budget primitif 2025, les résultats reportés seront les suivants :

- R 002 Excédent de fonctionnement reporté : 8 620.57€
- R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé : 233 648.67€

Il est donc proposé au comité de délibérer.